

Simone Veil

Un héritage humaniste



Trente-six personnalités témoignent de sa pensée

Préface

(Extrait)

En 1954, maman a décidé d'entrer dans la vie professionnelle et, à l'issue d'un arbitrage conjugal, de devenir magistrat. Affectée dès 1957 à l'administration pénitentiaire, elle a ensuite été nommée à la direction des Affaires civiles et du Sceau et plus précisément au Bureau en charge du Droit de la famille, puis elle a rejoint en 1969 en qualité de conseiller technique le cabinet du ministre de la Justice. Enfin elle a occupé, sur décision de Georges Pompidou, alors président de la République, le poste de secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature.

Magistrat atypique, puisqu'elle n'a jamais ni requis ni siégé, elle a passionnément aimé le Droit et nombre des témoignages réunis ici décrivent comment le substitut Simone Veil, conjuguant la règle de Droit et sa trajectoire personnelle, s'est acquitté des missions qui lui ont été confiées.

Après vingt ans dans la magistrature, notre mère a été aspirée par l'action politique sans qu'elle ait eu le moins du monde conscience que son entrée au gouvernement en mai 1974 mettait un terme définitif à sa carrière de magistrat puisque cette embauche professionnelle durera également vingt ans, de 1974 à 1995, soit comme ministre, soit comme parlementaire européen. Dans le temps de cette vie politique, nous l'avons, nombre de fois, entendue s'étonner et surtout regretter le peu d'intérêt, et parfois la grande ignorance, de nombre d'hommes politiques, notamment membres des gouvernements dont elle a fait partie, pour le Droit, trop souvent regardé comme une entrave à l'efficacité pour des dirigeants formés au service de l'État !

Enfin pendant dix ans, d'abord comme membre du Conseil constitutionnel de 1998 à 2007, puis en 2008 en qualité de présidente d'un comité de réflexion dont l'objet était d'envisager les principes susceptibles d'être gravés dans le Préambule de la Constitution, elle a été conduite à apprécier et à protéger ce texte qui régit les principes de notre démocratie et qui fixe notamment l'équilibre entre les droits et les libertés individuels et ceux de la collectivité nationale.

Dans ce livre, le lecteur découvrira comment, pendant cinquante ans, notre mère s'est attachée à défendre et améliorer le sort de chacun d'entre nous en usant du Droit et en s'appuyant sur la Loi pour que tous nous puissions vivre mieux dans un monde qu'elle espérait chaque jour meilleur que le précédent.

Parallèlement, certains textes montrent qu'elle n'a cessé d'agir pour que la mémoire de la Shoah soit transmise afin que la tentative de destruction des peuples Juif et Tzigane ne se renouvelle pas.

Ses actions en faveur de la construction européenne, essentielle pour assurer une paix pérenne, mais aussi pour célébrer l'héroïsme des Français reconnus en qualité de « Justes parmi les Nations », ou encore sa présidence de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah sont également évoquées dans cet ouvrage.

À titre d'ultime contribution, il nous a paru pertinent de proposer la publication d'une lettre manuscrite signée de Jean Foyer, datée du 14 octobre 1965 adressée, signe des temps, à M^{me} Antoine

Veil, soigneusement pliée en quatre dans une enveloppe portant la mention manuscrite de sa main « à conserver », retrouvée par hasard en avril 2018 dans le tiroir du bureau de notre mère. Ce courrier du garde des Sceaux de l'époque est adressé à une jeune magistrate de trente-huit ans nouvellement arrivée à la direction des Affaires civiles et du Sceau de la Chancellerie, pour la féliciter et la remercier de son rôle déterminant dans la préparation du projet de loi sur l'adoption dont il lui attribuait « la maternité ». Cette lettre, précieusement conservée par maman, représentait certainement pour elle le plus bel hommage, celui d'un ministre, juriste éminent pour lequel elle éprouvait une considération toute particulière.

À tous les auteurs qui ont consacré du temps pour témoigner de l'œuvre de notre mère, nous exprimons notre émotion et notre extrême gratitude.

Jean et Pierre-François Veil

Liste des auteurs

Philippe Allouche

Directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah

Dominique Attias

*Ancienne vice-bâtonnière du barreau de Paris
Avocate d'enfants*

Geneviève Avenard

*Défenseure des enfants
Adjointe du Défenseur des droits*

Gilbert Azibert

Ancien directeur de l'administration pénitentiaire

Olivier Beauvallet

Magistrat

Clara Bernard-Xémard

*Maître de conférences HDR à l'Université de Versailles -
Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay)
Laboratoire DANTE*

Jean-René Binet

*Professeur à l'Université de Rennes 1 (IODE UMR 6262)
Membre honoraire de l'Institut universitaire de France*

Delphine Boesel

*Avocate au barreau de Paris
Présidente de la section française de l'Observatoire international
des prisons*

Bernard Bolze

*Directeur de Prison Insider
Fondateur de l'Observatoire international des prisons
Ancien contrôleur auprès du Contrôleur général des lieux de
privation de liberté*

Danielle Bousquet

*Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les
hommes*

Betty Brahmy

*Psychiatre, praticien hospitalier
Contrôle général des lieux de privation de liberté*

Clotilde Brunetti-Pons

*Maître de conférences HDR à l'Université de Reims
Responsable du Centre de recherche sur le couple et l'enfant*

Agnès Buzyn

Ministre des Solidarités et de la Santé

Irène Carbonnier

Magistrate

Isabelle Corpart

Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace

Jean-Paul Costa

*Conseiller d'État (h.)
Ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme
Président de la Fondation René Cassin-IIDH*

Françoise Dekeuwer-Défossez

*Professeure émérite de l'Université de Lille
Doyen honoraire de la Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales
Professeure à l'Université catholique de Lille*

Laurent Fabius

Président du Conseil constitutionnel

Geneviève Garrigos

Ancienne présidente d'Amnesty International France

Clara Gaymard

*Co-fondatrice de Raise
Présidente du Women's forum*

Adeline Hazan

Contrôleure générale des lieux de privation de liberté

Henri Labayle

Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour

Marie-Christine Le Boursicot

*Conseiller honoraire à la Cour de cassation
Membre du Conseil supérieur de l'adoption de 1996 à 2008
Secrétaire générale du Conseil national pour l'accès aux origines
personnelles de 2002 à 2007*

Noëlle Lenoir

*Membre honoraire du Conseil constitutionnel
Ancienne ministre*

Jean Leonetti

*Ancien ministre des Affaires européennes
Rapporteur des lois de bioéthique*

Anne Levade

*Professeur à l'Université Paris-Est Créteil (MIL – EA n° 7382)
Présidente de l'Association française de droit constitutionnel*

Bertrand Mathieu

*Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
Conseiller d'État en service extraordinaire*

Jean-François Mattei

*Rapporteur des lois de bioéthique de 1994
Ancien ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes
handicapées
Membre de l'Institut de France et de l'Académie nationale de
médecine*

Pierre Méhaignerie

*Ancien ministre de la Justice
Maire de Vitré
Président de Vitré Communauté*

Monique Pelletier

*Ancien ministre
Membre honoraire du Conseil constitutionnel
Avocat honoraire*

Fabrice Picod

*Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Chaire Jean Monnet de droit et contentieux de l'Union européenne
Directeur du Centre de droit européen*

Hocine Rahli

Professeur agrégé de philosophie

Jean-Éric Schoettl

*Conseiller d'État
Ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel*

Yves Ternon

Historien

Jacques Toubon

Défenseur des droits

Patrick Wachsmann

*Professeur à l'Université de Strasbourg
Institut de recherches Carré de Malberg*

Sommaire

11

Liste des auteurs

17

Préface

Jean et Pierre-François VEIL

La pénitentiaire

LA DÉTENTION ET L'ÉTAT DES PRISONS

25

« Le sentiment de ne pas en avoir
fini avec la pénitentiaire »

Adeline HAZAN

45

Conditions de détention et état
des prisons

Bernard BOLZE

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

55

L'administration pénitentiaire.
Institution trop souvent
(volontairement) méconnue

Gilbert AZIBERT

LA CONDITION DES FEMMES DÉTENUES

69

Sur la condition des femmes
détenues

Delphine BOESEL

LA SANTÉ EN PRISON

79

Santé en prison

Betty BRAHMY

L'adoption

LA FILIATION ADOPTIVE DE L'ENFANT

89

La loi du 11 juillet 1966, socle
fondateur de l'adoption filiative

Clotilde BRUNETTI-PONS

107

Modernité et permanence et de
la loi du 11 juillet 1966 relative à
l'adoption

Marie-Christine LE BOURSICOT

L'ENFANCE DÉLAISSÉE

115

L'adoption, de la protection de
l'enfance à l'intégration dans une
famille

Isabelle CORPART

LA MÉTAMORPHOSE DU LIEN FAMILIAL

131

La déjudiciarisation de
l'adoption : adhésion ou
résistance ?

Clara BERNARD-XÉMARD

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

141

L'intérêt supérieur de l'enfant
dans le processus de son
adoption

Marie-Christine LE BOURSICOT
et Dominique ATTIAS

157

Défendre l'intérêt supérieur de
chaque enfant

Geneviève AVENARD

L'émancipation des femmes

LES DROITS DES FEMMES

165

Simone Veil devenue au fil des ans une amie

Monique PELLETIER

175

Une femme debout

Clara GAYMARD

181

Simone Veil et les droits des femmes

Jacques TOUBON

L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

185

Constitutionnalisation de l'IVG. Discours au Sénat le 3 avril 2018

Agnès BUZYN

L'ÉTHIQUE BIOMÉDICALE

191

Simone Veil et le débat sur l'éthique biomédicale

Jean-François MATTEI

L'INDISPONIBILITÉ DE L'HUMAIN

201

L'indisponibilité du corps humain

Jean-René BINET

LA DIGNITÉ HUMAINE

211

Simone Veil : incarnation de la Dignité humaine

Jean LEONETTI

LA COPARENTALITÉ

219

La coparentalité

Irène CARBONNIER

L'ÉVOLUTION DU DROIT DES FEMMES DANS LA FAMILLE

235

1965-1995 : retour sur trente ans d'évolution du statut des femmes dans la famille

Françoise DEKEUWER-DÉFOSSEZ

LA PARITÉ

251

L'Égalité : le choix d'une vie

Geneviève GARRIGOS

261

Simone Veil : une féministe moderne

Danielle BOUSQUET

Le handicap

269

Les lois du 30 juin 1975

Agnès BUZYN et Hocine RAHLI

L'Europe

L'ENGAGEMENT EUROPÉEN

291

Un exemple d'humanité pour nous tous

Pierre MÉHAIGNERIE

293

Simone Veil et les droits de l'homme : un bref témoignage

Jean-Paul COSTA

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

297

Un espace de liberté, sécurité et justice de l'Union

Henri LABAYLE

LE PROJET DE CONSTITUTION EUROPÉENNE

309

Défense du projet de Constitution européenne : un combat à armes inégales

Anne LEVADE

L'EUROPE DES LIBERTÉS

323

L'évolution des libertés fondamentales de circulation

Fabrice PICOD

La Constitution

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

345

Simone Veil, juge constitutionnelle

Laurent FABIUS

347

Simone Veil au Conseil constitutionnel

Jean-Éric SCHOETTL

349

Le Conseil constitutionnel : de l'institution politique à la juridiction. Rétrospective et perspectives

Bertrand MATHIEU

361

Simone Veil au Conseil constitutionnel, neuf ans au service du droit et de la justice

Noëlle LENOIR

LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION

375

Sur un renoncement : le rapport du comité de réflexion sur le Préambule de la Constitution présidé par Simone Veil

Patrick WACHSMANN

La mémoire

LA MÉMOIRE DE LA SHOAH

389

Simone Veil : Mémoire, justice et transmission

Yves TERNON et Olivier BEAUVALLET

409

Simone Veil et la Mémoire de la Shoah

Philippe ALLOUCHE

425

Cérémonie du Panthéon en hommage aux Justes de France

Simone VEIL

L'Académie française

RÉCEPTION DE SIMONE VEIL À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

431

Réponse au discours de Madame Simone Veil

Jean D'ORMESSON

La Nation

HOMMAGE NATIONAL AUX INVALIDES

449

Hommage du Président de la République à Simone Veil

Emmanuel MACRON

HOMMAGE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

453

Inauguration de l'amphithéâtre Simone Veil, ENM Bordeaux

Nicole BELLOUBET

HOMMAGE NATIONAL AU PANTHÉON

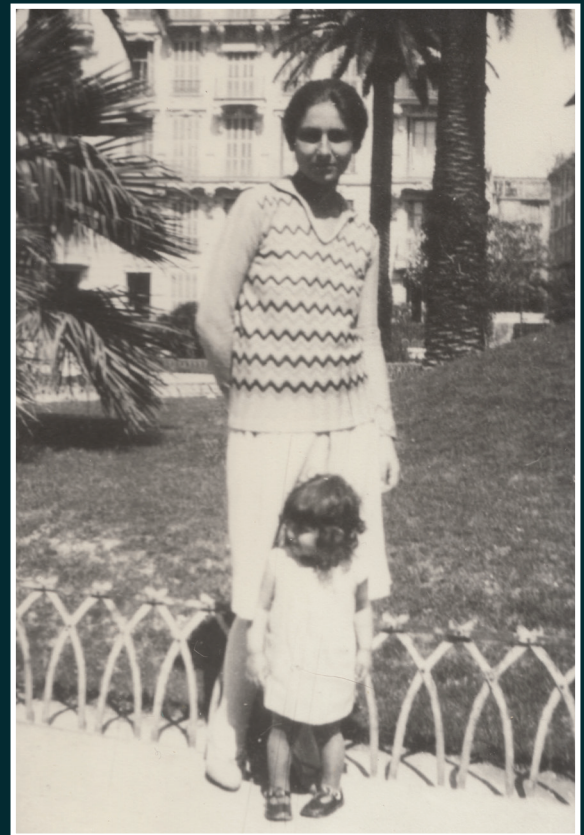
467

Hommage solennel de la nation à Simone Veil

Emmanuel MACRON

475

Liste des abréviations



▲
En haut : Yvonne et André Jacob, les parents de Simone Veil
En bas : Yvonne Jacob avec ses enfants (à dr. avec Simone), fin des années 1920

Simone Veil : incarnation de la Dignité humaine

(Extrait)

78651 : ces chiffres inscrits, de manière indélébile, sur la peau de Simone Veil étaient destinés à nier en elle toute personne humaine et réduire son existence à un

simple numéro tatoué sur son bras gauche. La jeune Simone Jacob, âgée de seize ans, déportée à Auschwitz-Birkenau, puis à Bergen-Belsen, portera donc toute sa vie ce signe de négation de la dignité humaine que les nazis avaient voulu inscrire dans sa chair. Ce numéro était censé faire des personnes déportées des « victimes honteuses », des « animaux tatoués » comme l'avait ressenti alors celle qui allait devenir l'incarnation de la Dignité humaine.

Il n'avait pas fallu longtemps pour que sa vie bascule d'une existence paisible sur la Côte d'Azur dans une famille aimante à la barbarie des camps de la mort, le « statut des Juifs » décidé par Vichy, le remplacement des troupes d'occupation italiennes par les Allemands précipite le destin de la jeune fille qui passe sans transition de l'insouciance à l'horreur.

Avait-elle alors lu Kant en se préparant à son examen du baccalauréat et son concept de dignité de la personne humaine qui ne doit jamais être traité comme un moyen, mais comme une fin. C'est peu probable. En revanche, l'intelligence vive de la jeune fille aurait certainement aimé s'exercer à débattre de cette conception de la morale universelle. Sans doute aurait-elle noté avec une certaine ironie que le philosophe qui parlait d'universalité n'avait pas quitté le petit espace de sa ville. Sans doute dans le camp, elle aurait mesuré la distance entre le concept imaginé par un philosophe à la vie tranquille et la réalité violente de survie à laquelle elle était désormais confrontée. Dans sa culture laïque, il est probable qu'on n'avait pas enseigné à Simone que la dignité de tout homme vient de Dieu qui l'a créé à son image.

Dans son ouvrage *Fondements de la métaphysique des mœurs*, le philosophe allemand déconnecte lui-même la notion de dignité de la foi : « Tous les hommes sont dignes de la même dignité car si les choses ont un prix, l'homme, lui a une dignité, laquelle est sans degré, ni partie et cela serait vrai même si Dieu n'existait pas ». Mais où est Dieu dans

Jean Leonetti

*Ancien ministre des
Affaires européennes*

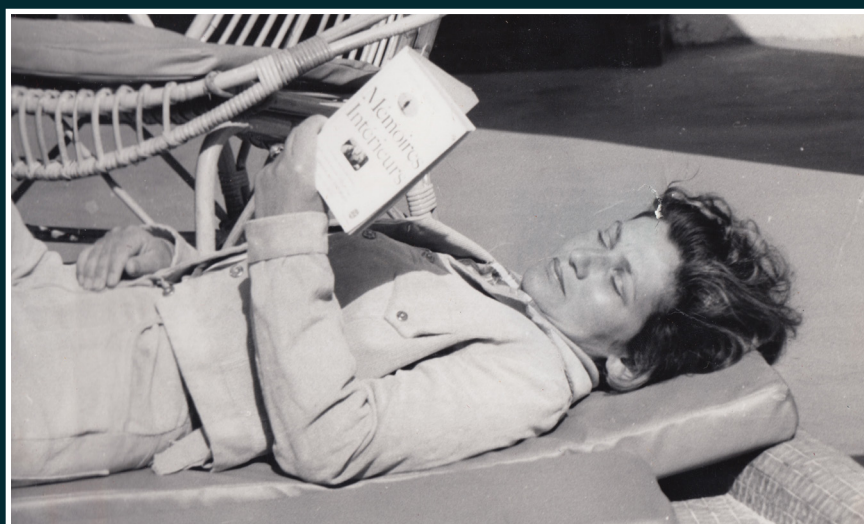
*Rapporteur des lois de
bioéthique*

cet enfer des hommes où la préoccupation peut être d'attendre que son voisin meure pour obtenir un supplément de ration de pain qui lui était destiné ? Mais où est l'humain qui a lui aussi déserté les cœurs et les pensées ? Décidément « Kant a les mains propres mais il n'a pas de mains », rappelle avec pertinence Valéry : une morale qui ne s'incarne pas, n'a pas de sens. Et pourtant... elle ne pouvait savoir, alors, que les épreuves qu'elle allait endurer, aux limites de l'horreur, allaient imposer, après la guerre, la notion de dignité humaine dans la plupart des constitutions des pays et inspirer la Déclaration universelle des droits de l'homme. Trente-sept pays inscrivent dans leur Constitution une référence à la dignité à la suite de la Shoah. La Déclaration des droits de l'homme de 1948 invoque « l'égalité de dignité de toute vie humaine » et dispose que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » dans son article premier comme dans la Constitution allemande. Simone Jacob ne pouvait pas imaginer que ce « concept flou » de dignité susciterait l'attention du Conseil constitutionnel de son pays près d'un demi-siècle plus tard. Elle aurait été surprise d'apprendre qu'à peu près à la même époque, « le lancer de nains » était interdit à Morsang-sur-Orge au nom de cette même dignité, inaliénable, considérée par le Conseil d'État comme une composante de l'ordre public.

Au moment de franchir les portes du malheur dans un geste d'adieu définitif au paradis de l'enfance perdue à jamais, la jeune Simone s'asperge avec quelques camarades des restes d'un flacon de parfum, sans penser alors qu'elle pénètre dans un univers de « démolition de l'homme », comme le définissait Primo Levi. Pour définir ce qui est digne, peut-être est-il plus facile de considérer, en opposition, ce qui est indigne.

Commence dans le camp, en effet, une existence, une survie dans la négation de la personne humaine, une vie à survivre, à subir. La jeune fille allait en faire la douloureuse expérience. Hegel dit que « c'est la reconnaissance d'autrui qui fonde le sentiment de sa propre dignité ». La dignité doit, dit-on, se lire dans le regard de l'autre, la jeune fille ne voit pas sa dignité dans le regard indifférent et humiliant des bourreaux. Faut-il donc, pour accepter de perdre son humanité, commencer par nier celle de sa victime pour pouvoir la détruire sans être coupable ? Faut-il, pour survivre, accepter de nier sa propre dignité et donner raison à celui qui nie la vôtre ? Primo Levi, dans *Si c'est un homme*, rappelle : « Ils nous enlèveront jusqu'à notre nom et si nous voulons le conserver, nous devons trouver en nous la force nécessaire pour que derrière ce nom quelque chose de nous, de ce que nous étions subsiste ». Puisque tout est perdu et la mort probable, sinon certaine, il ne reste qu'à essayer de ne pas « se perdre soi-même ». Peut-être est-ce cela la dignité, ne pas accepter, ne pas renoncer à soi-même, à son nom, aux siens. C'est ainsi que lorsqu'une opportunité d'échapper à la mort survient, la jeune Simone parvient à faire bénéficier sa mère et sa sœur de cette possibilité. C'est Capo, la considérant « trop belle pour mourir », qui leur sauve la vie en les mutant dans un espace moins exposé.

Ces moments inscrits dans la mémoire de la jeune fille ne s'effaceront jamais et, comme ces souvenirs, le tatouage la reliera à jamais à cette multitude de morts, à ces êtres chers disparus. Le père et le frère,



▲
Simone Veil en famille, avec son mari Antoine, son fils Nicolas, photographies de 1946 aux années 1960



▲
Années 1970



- *En haut à g.* : Berlin, 1989
- ▼ *Ci-dessus* : Auschwitz, 22 décembre 2004
- ◀ *Ci-contre* : Académie française, 2010

Simone Veil

Un héritage humaniste

ÉTUDES, DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES

Figure incontournable du paysage social, juridique et politique français, Simone Veil, femme de conviction hors du commun, citoyenne féministe et militante, a mené une vie de combats qui ont participé à la construction de notre modernité. Particulièrement populaire depuis le vote de la loi relative à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, en 1975, elle aimait la règle de droit qu'elle maniait avec justesse au nom des principes démocratiques.

Simone Veil défendait avec talent, et sans relâche, les droits et libertés individuels, refusant les barrières et les intimidations.

De la pénitenciaire à ses divers portefeuilles ministériels, du Parlement européen au Conseil constitutionnel, toujours guidée par une éducation progressiste ainsi que par son histoire personnelle, elle déployait en tout lieu et dans chacune de ses fonctions un engagement républicain profondément humaniste.

L'ouvrage est organisé autour de contributions thématiques, et chronologiques reflétant le déroulé de la carrière de Simone Veil (la pénitenciaire, l'adoption, l'émancipation des femmes, le handicap, l'Europe, la Constitution, la mémoire, l'Académie française, la Nation).

Témoignages, analyses, archives, albums photos de la famille Veil et discours officiels ont été réunis pour composer une rétrospective transversale, originale, qui rassemble des auteurs multiples, témoins majeurs de notre temps, femmes ou hommes politiques, universitaires, avocats, magistrats, acteurs de la vie juridique ou judiciaires, médecins, historiens. Ils rendent hommage à Simone Veil, tous inspirés par un héritage singulièrement intemporel. Ces auteurs témoignent de l'impact de Simone Veil sur notre société et illustrent la cohérence et de la persistance de son action jusqu'à ce jour.

Si certains rendent hommage à ses premiers pas dans la magistrature, notamment à la pénitenciaire, d'autres soulignent avec respect et admiration son rôle majeur pour l'émancipation des femmes, sa mobilisation en faveur de la protection du handicap et de la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant. Quant à son engagement pour l'Europe et son action pour la mémoire de la Shoah, universitaires, avocats, magistrats et historiens s'unissent pour décrire la pensée pacifiste d'une grande figure de la réconciliation.

Préfacé par Jean et Pierre-François Veil, *Simone Veil. Un héritage humaniste* est un ouvrage collectif, réunissant les témoignages de 36 personnalités.



Ouvrage relié - couverture cartonnée

480 pages dont 68 pages de photos

Format : 23,5 x 28 cm

Impression intérieure : quadri sur papier Stucco

Old Mill 120 gr (papier de création)

Impression couverture : quadri + fer à dorer

79 €

VB382901 - 9782711030446



9 782711 030446